

**Tribune publiée dans le bulletin d'information municipale n°6 de juin 2021.**

**A qui profite l'augmentation des impôts ?**

Le 25 mars 2021, la majorité municipale a décidé d'augmenter les impôts locaux. Pour les ménages, l'augmentation de la taxe sur le foncier bâti de + 6,15 % s'ajoutera à celles de la taxe intercommunale sur le foncier bâti de + 3 %, de la taxe ordures ménagères de + 5 % ainsi que celle de la taxe eau/assainissement de + 2 %. Les habitants supportent déjà les conséquences fiscales liées à notre commune nouvelle : jusqu'en 2029, un lissage des taux entraînera des augmentations « automatiques » importantes pour les zones rurales.

Surtout, une commune de 8 000 habitants comme la nôtre devrait avoir un conseil municipal composé de 29 élus et 8 adjoints indemnisés au maximum. Profitant d'une brèche juridique qui prendra fin en 2026, le maire a cependant fait le choix d'indemniser 15 adjoints et 4 conseillers délégués, soit 19 élus indemnisés (hors maires délégués) alors que ce nombre est de 11 à Mézidon et 12 à Livarot ou... Lisieux ! Pour les contribuables, ce choix coûte 20.000 euros par mois, soit 240.000 euros par an, autrement dit près d'1,5 million d'euros sur la totalité du mandat. Serait-ce oublier que plus de 61 % des ménages de Saint-Pierre-en-Auge gagnent moins de 1 600 € /mois et que nombre de propriétaires sont loin d'être « aisés » contrairement à ce qu'affirme le maire ?

Curieux hasard, l'augmentation de la taxe foncière rapportera à la commune la somme de 85.000 euros par an, soit l'équivalent des indemnités de fonction versées chaque année aux 11 élus indemnisés en surnombre. En clair, l'augmentation des impôts fonciers ne servira qu'à financer des élus indemnisés en trop.

**Retrouvez-vous sur Facebook @saintpierreenauge2020 et sur notre site Internet [www.saintpierreenauge.com](http://www.saintpierreenauge.com)**